

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE 2017

Réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2017 à 20 h 30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. BOUVIER et Mme GAIENIER, excusés.

Mme COCHEREAU est désignée en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2017 est soumis aux signatures.

2. **Communauté de Communes du Perche**

• **Modification des statuts**

Afin de tenir compte entre autres des dispositions de la loi Notre du 7 août 2015, une modification des statuts de la CdC du Perche est nécessaire : certaines compétences passant de facultatives à obligatoires (Gestion des milieux aquatiques), d'optionnelles à facultatives (Assainissement non collectif), et dans le cadre de la politique de la ville, la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CdC avec pour date d'effet le 01/01/2018.

• **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT)**

La dite commission a évalué le montant des charges transférées, de la Commune vers la CdC, à 3 770 €uros en 2017 :

- ZA et action économique : 2 625 €
- Tourisme : 145 €
- Urbanisme : 1 000 €

Les attributions de compensation seront donc égales aux recettes fiscales perçues par la CdC du Perche, diminuées de ces charges, soit 15 377 €uros

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT ainsi présenté.

• **Rapport d'activités de l'année 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte que le rapport annuel des actions mises en œuvre par la CdC du Perche pour l'année 2016 lui a été présenté.

Ce rapport est tenu à la disposition du public : il est consultable sur le site Internet la CdC (<http://www.cc-perche.fr/rubriqueCommunautédeCommunes/téléchargements>) et peut être consulté en mairie.

• **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

La Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire a émis un rapport d'observations sur la gestion de la CdC du Perche et a demandé que celui-ci soit soumis au Conseil Municipal.

Il en ressort que la réalisation d'investissements significatifs et leur financement par l'emprunt ont entraîné un affaiblissement de sa situation financière : travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable (2,7 M€), rénovation d'un gymnase (1,2 M€), construction d'un pôle enfance (4,6 M€), renouvellement du parc de cars scolaires (0,8 M€), participation au financement du très haut débit

(1,8 M€), réalisation d'une maison de santé (2,2 M€), et un projet en cours de développement économique qui devrait reposer sur un financement de 4 M€.

Le relèvement de la fiscalité en 2016 a permis de résorber cette situation. Une maîtrise des charges dans le cadre d'une stratégie financière pluriannuelle est recommandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte du rapport comportant les observations définitives, arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes, portant sur la gestion de la CdC du Perche sur les exercices 2010 et suivants.

### **3. Convention de partenariat avec Energie E&L**

Un service de conseil en énergie vient d'être créé par le syndicat Energie Eure-et-Loir. Celui-ci propose, à titre gracieux, de réaliser pour la Commune un bilan énergétique global initial des dépenses et des consommations d'énergies pour l'ensemble des bâtiments communaux. Pour ce faire, une convention listant les engagements de la commune et du syndicat est rédigée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et désigne Monsieur CHEVEE Jean-Claude, interlocuteur unique de la collectivité.

### **4. Rapport du service de l'eau potable (réseau des écarts) de l'année 2016**

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du réseau des écarts pour l'année 2016 après présentation de celui-ci par Monsieur le Maire.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, il est également consultable en mairie.

### **5. Arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs**

Après avis favorable du Conseil Municipal, et dans le cadre de ses pouvoirs de police municipale, Monsieur le Maire décide de prescrire, par arrêté municipal, l'entretien des trottoirs, rues et caniveaux incombant aux riverains.

Cet arrêté sera applicable dès sa réception en Sous-Préfecture et notifié aux habitants par voie d'affichage.

### **6. Modifications budgétaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications budgétaires à apporter au BP 2017 du budget principal qui comportent un virement de crédits entre chapitres qui ne bouleverse pas la structure du budget primitif, l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses, ainsi que l'inscription de crédits pour des opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal adopte les modifications suivantes :

DF-615221-Entretien bâtiments	- 1 620,00 €
DF-739223-Reversement FNGIR	+ 1 620,00 €
DF-6218-Personnel extérieur	+ 4 900,00 €
RF-6419-Indemnités journalières	+ 4 900,00 €
DF-023-Virement en investissement	+ 1 000,00 €
DI-040-Transfert entre sections	+ 1 000,00 €
RF-042-Transfert entre sections	+ 1 000,00 €
RI-021-Virement du fonctionnement	+ 1 000,00 €

## **7. Manifestations de fin d'année**

- « Esprit Gourmet » est retenu pour la fourniture des colis de Noël qui seront distribués aux aînés de la commune inscrits sur la liste électorale au 31/12/2017 et ayant atteint l'âge de 67 ans. La distribution se fera au domicile des intéressés le samedi 16/12/2017.
- La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 22 décembre 2017.
- Le Noël des écoles se déroulera le vendredi 15 décembre 2017 à Brunelles.
- La remise d'un bon d'achat au personnel communal à l'occasion de Noël est reconduite.

## **8. Informations et questions diverses**

- Trois demandes de subventions provenant d'organismes extérieurs à la commune sont refusées.
- L'invitation des « 100 kilomètres du Perche » pour remercier les bénévoles et préparer la prochaine édition est transmise au Conseil Municipal.
- La Compagnie du Théâtre a confirmé son intention de présenter dans la commune un spectacle théâtral tout public en plein air « Molière à la rue » : celui-ci est programmé pour le samedi 26 mai 2018 à partir de 16h00 sur le terrain de l'ancienne église Saint Aubin. Par ailleurs, la compagnie interviendra dans la classe des CM1-CM2 sur un cycle de 5 séances de 2 heures, à l'issue duquel, les enfants présenteront leur travail en avant-première du spectacle. Le coût global de ce projet est de 550 euros.
- Monsieur THIBAUT, propriétaire du lotissement en cours s'est engagé à faire réaliser pour la fin de l'année plusieurs travaux restant en suspens : pose d'une clôture et d'un portail en limite de sa propriété et celle de la commune, finition du trottoir rue des Chênes, nettoyage du bosquet et des espaces verts, et fourniture des procès verbaux d'étanchéité des réseaux. Dès l'accomplissement de cet engagement, la commune accepte de reprendre l'entretien de ce lotissement à sa charge.
- Comme prévu, la chaudière de l'école maternelle a été remplacée cet été, ainsi que la citerne gaz, dorénavant enfouie. Par ailleurs, tous les travaux de voirie en cours, sont terminés.
- L'ANERVEDEL a fait parvenir un devis pour l'entretien annuel du Val Roquet. S'élevant à 720 € TTC, celui-ci est validé par le Conseil Municipal.
- Dans le cadre de l'animation « Tout Feu Tout Flamme 2018 », l'office de tourisme du Perche, associé à l'Ecomusée du Perche, propose aux collectivités de participer à cette manifestation. L'idée étant de proposer aux habitants des animations pendant la saison hivernale sur le thème du feu et de la flamme. Le restaurant La Forge sera sollicité pour l'éventuelle organisation d'une soirée qui pourrait répondre à ce thème (repas aux chandelles, menu autour de la cuisine flambée, ...).
- L'installation d'un sapin devant la Mairie pour les fêtes de Noël ayant été appréciée l'an passé, l'opération sera renouvelée cette année.
- Pour la prochaine édition du bulletin municipal « Le Petit Champronnais », chaque conseiller est invité à réfléchir à son contenu.
- Un Champronnais aurait retrouvé la matrice du sceau de Champrond-en-Perchet et souhaite en faire don à la Commune.
- Pour information, à compter du 06/11/17, les demandes de cartes grises ne pourront se faire que sous forme dématérialisée.